

PAROLE À...

PATRICIA TEJAS

Patricia Tejas est secrétaire générale de la fédération des finances CGT. Elle a été élue lors du 51^e congrès à la Commission financière de contrôle confédérale. Elle est aussi référente de la FERC pour la direction confédérale et co pilote du collectif « migrants, travailleurs détachés, travailleurs sans papier ».

10

Quel bilan tires-tu de l'activité confédérale depuis le 51^e Congrès ?

Tirer un bilan à quelques mois du 51^e congrès me semblerait un peu rapide.... Mais je peux par contre vous parler du début de mon mandat en plein combat contre la loi travail. Cette énergie mise au service de la défense des droits et garanties de tous les travailleurs, de la jeunesse et des retraités est la même énergie déployée dans toutes nos instances. L'heure n'est pas au renoncement bien au contraire, c'est avec la même force que nous continuons le combat sous d'autres formes contre cette loi « pas de loi travail dans ma boîte » mais aussi pour porter le code du travail du XXI^e siècle, les 32h, ouvrir le débat sur la Sécurité sociale à 100%, défendre le statut général des fonctionnaires, combattre PPCR !

Quelles similitudes ou différences vois-tu entre nos champs professionnels, nos fédérations qui syndiquent toutes deux en partie des personnels de la FPE ?

Je suis particulièrement intéressée par le mandat de référente confédérale pour la FERC. Je suis secrétaire générale de la fédération des finances et à ce titre il y a de nombreuses similitudes concernant nos deux champs.

En premier lieu le souci constant des conditions matérielles et humaines dans lesquelles s'exercent les missions de services publics et d'inté-

rêt général et en deuxième lieu les moyens de leur financement.

C'est aussi comment mieux travailler ensemble dans l'intérêt des salariés qu'ils soient du secteur public comme du secteur privé. Plus je « confédéralise » mon activité et plus je mesure l'affrontement toujours plus brutal entre le capital et le travail.

Si nous voulons faire échec aux politiques d'austérité qui enrichissent les plus puissants au détriment des plus faibles, il nous faut travailler les uns avec les autres et non pas les uns à côtés des autres. C'est tout le sens de mon engagement syndical.

En matière d'impôt sur le revenu peux-tu résumer les dangers du prélèvement à la source et l'impact qu'aura cette mesure pour les salariés ?

Plutôt que de résumer j'illustrerai cette obsession gouvernementale par deux contre-vérités :

«C'est plus simple»: bienaucontraire! Aujourd'hui vous faites une déclaration par an.



Demain à chaque changement d'emploi ou de situation de famille (mariage, naissance, divorce..) vous devrez contacter votre centre des finances publiques qui avertira par un changement de taux l'organisme collecteur (employeur, organismes sociaux...).

Et il y aura toujours une déclaration annuelle à remplir et de nombreuses régularisations.

C'est neutre quant à votre rapport à l'employeur : faux, cela renforce le lien de subordination.

En fonction du taux communiqué, votre employeur tirera des conclusions sur les revenus du foyer (plus le taux est haut, plus les revenus sont importants). Ainsi il sera en position de domination s'agissant des négociations sur votre augmentation, sur votre promotion, voire sur vos droits à formation...

Et que dire des inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

Le salaire des femmes à faible revenu sera amputé directement par le prélèvement à la source et certaines salariées en couple auront de fait un net inférieur au SMIC !